



Doc. 13907

06 octobre 2015

Les droits politiques des personnes handicapées: un enjeu démocratique

Proposition de résolution

déposée par Mme Mechthild RAWERT et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Le droit des personnes handicapées de participer à la vie politique et publique est garanti par des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. C'est un élément essentiel de leur droit d'être considérées comme partie intégrante de la société dans laquelle elles vivent. En 2011, la Commission européenne pour la démocratie par le droit a réaffirmé que les personnes handicapées ne devaient pas être exclues du suffrage universel mais devaient avoir la possibilité de se présenter à des élections sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. Cette égalité, s'agissant de voter et de se présenter à des élections, devrait leur être garantie grâce à des aménagements raisonnables. Les procédures, équipements et matériels de vote devraient être adéquats, accessibles et faciles à comprendre et à utiliser.

En outre, l'exercice des droits politiques est trop souvent lié à la question de la capacité juridique. Dans un très grand nombre d'Etats européens, une personne sous tutelle n'a plus le droit de voter ou de se présenter à des élections. Dans l'Union européenne, seuls sept Etats n'établissent pas de lien entre le droit de vote et la capacité juridique. Le déni de capacité juridique a pour conséquence de faire disparaître la personne de la vie publique en tant que citoyen. Cette situation est dénoncée par des ONG qui la qualifient de «mort civile».

Les personnes handicapées ne devraient plus être considérées comme des citoyens de seconde zone et leur droit de participer à la vie politique et publique devrait être mieux protégé. L'Assemblée parlementaire devrait examiner comment les Etats membres du Conseil de l'Europe garantissent les droits politiques des personnes handicapées et recommander des moyens de mieux se conformer aux normes internationales en vigueur.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

RAWERT Mechthild, Allemagne, SOC
ALLAIN Brigitte, France, SOC
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BONET PEROT Sílvia Eloïsa, Andorre, SOC
BULIGA Valentina, République de Moldova, SOC
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
CROZON Pascale, France, SOC
DAVIES Geraint, Royaume-Uni, SOC
FILIPOV Kancho, Bulgarie, ADLE
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, PPE/DC
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, CE
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
HETTO-GAASCH Françoise, Luxembourg, PPE/DC
JONICA Snežana, Monténégro, SOC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
KUODYTĖ Dalia, Lituanie, ADLE
KYRIAKIDOU Athina, Chypre, SOC
MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC
NÍELSSON Brynjar, Islande, CE
RODRÍGUEZ Soraya, Espagne, SOC
THIÉRY Damien, Belgique, ADLE
UNGURYAN Pavlo, Ukraine, PPE/DC
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE
VORUZ Eric, Suisse, SOC
WURM Gisela, Autriche, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste